

Délibération n° 2020-14

OBJET : ADHÉSION LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) - ANNÉE 2020

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	60
Présents et représentés	:	68
Votants	:	62

Le mardi 28 janvier 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 janvier 2020, s'est réuni à 20h00, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinais-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2020-14

Monsieur	Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme.	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme.	Michèle	FRERET	Commune de Massy
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M.	Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme.	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme.	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme.	Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Mme.	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
Mme.	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme.	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme.	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme.	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame	Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

Délibération n° 2020-14

M. Claude PONS donne pouvoir à Mme. Isabelle KLJAJIC
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Monsieur François Guy TRÉBULLE donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Jérémy MARTIN

Objet : **ADHÉSION LA MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) - ANNÉE 2020**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Dominique FONTENAILLE .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les contrats de ville 2015 – 2020 des communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU la délibération cadre n°2016-319 du 29 juin 2016 sur « La politique de l'emploi et de l'insertion » dans la Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération n° 2019-400 du 18 décembre 2019 mandatant la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay en tant que Service Social d'Intérêt Général ;

VU la reconduction du Protocole de coopération du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi 2018–2022 et approuvé par la communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU les statuts de l'association la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay ;

VU le projet de convention d'adhésion avec l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris Saclay ci-annexée ;

CONSIDERANT la politique publique en faveur de l'emploi et de l'insertion de la Communauté Paris-Saclay et l'importance pour le public demandeur d'emploi en difficulté du territoire de la Communauté d'agglomération de disposer d'outils d'insertion et d'emploi ;

CONSIDERANT que le portage du Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi, dont le territoire d'intervention couvre les communes membres de la Communauté Paris-Saclay et de la Communauté de communes du Pays de Limours, est confié à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay ;
2. APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;

Délibération n° 2020-14

4. APPROUVE le versement de la somme de 256 921 euros à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay correspondant au montant d'adhésion pour l'année 2020 ;
5. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020
 Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (56 VOIX)

56 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPOTEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

Délibération n° 2020-14

6 ABST. : Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL,
M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. Pierre-Alexandre MOURET

Pas pris part au vote : M. Téli-Justin GNADRE, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Sylvianne RICARDEAU,
M. Pierre COSTI, Madame Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20200128-lmc128734-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/02/20

- Affichée / Publiée le 3 février 2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.